

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DJS 114 Subvention (60.000 euros) au Centre de Formation de Football de Paris au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention signé le 5 octobre 2017 entre la Ville de Paris et le Centre de Formation de Football de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Centre de Formation de Football de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros est attribuée au Centre de Formation de Football de Paris (473/2018_05001), 4, place du Louvre 75001 Paris au titre de l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 326, numéro de destination 3260004, compte 65-65748D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018 et suivant, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO